

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

La société Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Cabinet FINOR (Fayçal DERBEL) et Cabinet M.S.Louzir (Mohamed LOUZIR).

BILAN ARRETE AU 31 décembre 2010

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	661 063	2 204 835
Créances sur la clientèle			
Créances de leasing : Encours Financiers		460 663 040	373 005 404
Moins : provisions		(11 674 218)	(9 855 050)
	4	448 988 822	363 150 353
Créances de leasing : Impayés		14 606 011	13 571 261
Moins : provisions et produits réservés		(11 825 296)	(11 082 967)
Intérêts constatés d'avance	5	2 780 715	2 488 294
		(2 738 861)	(2 404 895)
Total des créances sur la clientèle		449 030 676	363 233 752
Portefeuille titres de placement		-	90 399
Portefeuille d'investissement			
Portefeuille d'investissement brut		33 088 131	32 320 880
Moins : provisions		(402 943)	(827 876)
Total Portefeuille d'investissement	6	32 685 188	31 493 004
Valeurs immobilisées			
Immobilisations incorporelles		3 306 095	2 496 724
Moins : amortissements		(2 395 045)	(2 210 385)
	7	911 050	286 339
Immobilisations corporelles		5 434 897	5 097 980
Moins : amortissements		(2 619 091)	(2 397 982)
Total des valeurs immobilisées	8	2 815 806	2 699 998
		3 726 857	2 986 338
Autres actifs	9	12 475 115	6 510 334
TOTAL DES ACTIFS		498 578 899	406 518 663
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Emprunts et ressources spéciales			
Concours bancaires	10	905 273	7 475 557
Emprunts et dettes rattachées	11	370 310 489	269 494 682
Total Emprunts et ressources spéciales		371 215 762	276 970 240
Autres Passifs			
Dettes envers la clientèle	12	10 263 989	10 892 523
Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 183 647	26 760 587
Provisions pour passifs et charges	14	655 208	1 432 419
Autres	15	4 187 787	4 125 976
Total des autres Passifs		36 290 631	43 211 505
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	34 500 000
Réserves		30 726 843	29 488 507
Résultats reportés		15 170 076	11 807 946
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		80 896 919	75 796 452
Résultat de la période		10 175 587	10 540 466
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	16	91 072 506	86 336 918
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		498 578 899	406 518 663

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2010
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	16 098 490	23 018 878
Cautions, Avals et Autres Garanties Données	16 098 490	23 018 878
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	18 135 305	39 486 250
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	18 135 305	39 486 250
Engagements sur Titres		
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	73 192 960	62 699 834
Cautions Reçues	-	1 190 000
Garanties Reçues	7 947 565	6 192 737
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	65 245 395	55 317 097
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	7 249 959	9 547 489
Engagements sur Titres (*)	7 246 823	9 547 489
Effets escomptés sur la clientèle	3 136	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

En 2010, Tunisie Leasing a procédé au remboursement de la première échéance d'un montant de 1 207 790 DT.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2010
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2010	2009
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de crédit bail		40 119 035	35 459 909
Variation des produits réservés		(112 553)	151 846
<u>Total du revenu de leasing</u>	17	<u>40 006 482</u>	<u>35 611 755</u>
Autres produits d'exploitation	18	712 046	622 509
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>40 718 528</u>	<u>36 234 264</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	19	(19 649 686)	(17 096 879)
PRODUITS DES PLACEMENTS	20	2 243 929	2 020 854
PRODUIT NET		<u>23 312 771</u>	<u>21 158 239</u>
Charges de personnel	21	(5 017 662)	(4 497 939)
Autres charges d'exploitation	22	(4 002 904)	(3 602 955)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(2 029 676)	648 403
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	24	319 933	(250 918)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(558 900)	(499 261)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	188 310	(110 807)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>12 211 872</u>	<u>12 844 763</u>
Autres gains ordinaires	27	494 845	361 281
Autres pertes ordinaires	28	(5 680)	(1 663)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>12 701 036</u>	<u>13 204 381</u>
Impôt sur les bénéfices	29	(2 525 449)	(2 663 915)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>10 175 587</u>	<u>10 540 466</u>
Résultat par action	16	1,454	1,744

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice	
		2010	2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	281 631 523	245 837 303
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(340 015 400)	(242 377 774)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(9 272 888)	(7 568 090)
Intérêts payés	33	(19 128 886)	(15 994 829)
Impôts et taxes payés	34	(3 369 334)	(3 990 466)
Autres flux de trésorerie	35	2 533 160	2 244 140
		<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(87 621 825)	(21 849 715)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(1 327 161)	(1 117 422)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	66 809	67 520
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	38	(4 855 212)	(11 486 336)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	39	4 087 961	2 205 548
		<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 027 603)	(10 330 690)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	20 000 000
Dividendes et autres distributions	40	(5 437 871)	(4 189 336)
Encaissements provenant des emprunts	11	181 624 250	182 154 500
Remboursement d'emprunts	11	(120 610 438)	(151 827 392)
Flux liés au financement à court terme	11	39 100 000	(12 500 000)
		<u> </u>	<u> </u>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		94 675 941	33 637 772
Variation de trésorerie			
		<u> </u>	<u> </u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	(5 270 722)	(6 728 090)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(244 209)	(5 270 722)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 35.000.000 Dinars, divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2: PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 ans	33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5:

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-4-2 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-3 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

2-8 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

2-9 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31 décembre	
	2010	2009
- Banques	656 356	2 200 236
- Caisses	4 707	4 599
<u>Total</u>	<u>661 063</u>	<u>2 204 835</u>

NOTE 4 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Créances de leasing (encours financiers)	454 452 404	365 767 619
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	460 843	1 573 663
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	5 749 793	5 664 122
<u>Total brut</u>	<u>460 663 040</u>	<u>373 005 404</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(11 662 173)	(9 840 807)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(12 045)	(14 243)
<u>Total des provisions</u>	<u>(11 674 218)</u>	<u>(9 855 050)</u>
<u>Total net</u>	<u>448 988 822</u>	<u>363 150 354</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2009	<u>363 150 354</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	292 740 916
- Relocations	656 855
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement des créances échues	(194 159 626)
- Remboursement anticipé de créances	(10 210 400)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(870 161)
- Relocations	(499 948)
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations	(4 159 590)
- Reprises	2 340 422
Solde au 31 Décembre 2010	<u>448 988 822</u>

4.1 : Analyse par secteur d'activité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	<u>Montant MEF</u>	<u>Encours</u>
Agriculture	48 404 875	19 703 825
Bâtiments TP	108 325 182	50 182 571
Industrie		
Agro-alimentaire	59 168 190	24 540 871
Chimie	28 086 675	13 293 678
Energie	1 209 197	781 538
Textile	27 654 309	10 463 563
Mines	226 498	211 909
Autres industries	176 897 816	77 339 051
Tourisme		
Hôtellerie	9 595 092	3 728 671
Agences de voyage	15 536 159	3 684 289
Location de voiture	58 106 489	29 038 877
Autres Tourisme	9 181 432	3 725 502
Commerce et service		
Commerce	206 253 075	93 205 393
Transport	95 491 062	43 564 192
Audio-visuel	334 368	162 763
Professions libérales	49 072 717	26 101 093
Autres Services	122 726 235	60 935 254
Total	<u>1 016 269 371</u>	<u>460 663 040</u>

4.2 : Analyse par type de matériel

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>Montant MEF</u>	<u>Encours</u>
Matériel de transport léger	301 824 254	141 392 601
Matériel de transport léger Utilitaire	66 661 838	35 084 757
Matériel de transport lourd	141 882 972	56 939 773
Matériel BTP	145 134 279	69 868 155
Equipement industriel	125 304 946	46 177 848
Equipement informatique	14 387 599	4 520 688
Autres	91 955 905	38 412 887
Sous total	<u>887 151 793</u>	<u>392 396 709</u>
Immeubles de bureaux	41 355 697	23 928 177
Immeubles industriels ou commerciaux	87 761 882	44 338 153
Total	<u>1 016 269 371</u>	<u>460 663 040</u>

4.3 : Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
Paiements minimaux sur contrats actifs	508 296 758	411 603 564
A recevoir dans moins d'1an	200 884 856	168 651 896
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	290 934 267	230 016 994
A recevoir dans plus de 5 ans	16 477 635	12 934 674
Produits financiers non acquis	65 245 395	55 317 097
Encours contrats actifs (1)	443 051 363	356 286 467
A recevoir dans moins d'1an	168 850 132	140 866 367
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	259 093 059	203 595 735
A recevoir dans plus de 5 ans	15 108 172	11 824 365
Créances en cours (2)	5 749 793	5 664 122
Créances échues (3)	460 844	1 573 663
Contrats suspendus (contentieux) (4)	11 401 040	9 481 152
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	460 663 040	373 005 404

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	3 605 657	3 010 419
- Intérêts de retard à facturer	36 443	25 385
<u>Montant brut</u>	3 642 100	3 035 804
A déduire :		
- Provisions	(478 476)	(260 375)
- Produits réservés (*)	(342 838)	(228 093)
<u>Montant net</u>	2 820 786	2 547 336
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	10 815 353	10 386 899
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	10 963 911	10 535 457
A déduire :		
- Provisions	(9 252 683)	(8 841 009)
- Produits réservés	(1 543 949)	(1 543 007)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	18 721	2 883
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(58 792)	(61 926)
<u>Solde créances de leasing : Impayés</u>	2 780 715	2 488 293

(*) Dont 142.950 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (suite)

ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
A	B 1	B 2	B 3	B 4	
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	48 461 984	3 292 817	253 502	14 626 721	460 663 040
Impayés (1)	1 797 147	514 383	21 385	11 216 558	14 421 010
Avances et acomptes reçus (*)	(83 299)	-	-	(727 237)	(3 282 390)
Produits à recevoir	23 532	-	-	-	36 443
ENCOURS GLOBAL	50 199 364	3 807 200	274 887	25 116 042	471 838 103
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)		0,80%	0,06%	5,44%	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	17 854 313	-	-	-	18 135 305
TOTAL ENGAGEMENTS	50 480 356	3 807 200	274 887	25 116 042	489 973 408
Produits réservés	-	83 925	12 254	1 706 450	1 802 629
Provisions affectées sur les impayés	-	226 318	14 746	9 490 094	9 731 158
Provisions affectées sur les encours	-	38 439	32 873	11 590 862	11 662 173
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	348 682	59 873	22 787 406	23 195 960
ENGAGEMENTS NETS	50 480 356	3 458 518	215 014	2 328 636	466 777 448
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)		9,16%	21,78%	88,18%	
			77,51%		

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2010 à 6,30% contre 6,08% au 31 Décembre 2009.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2010 à 77,51% contre 87,95% au 31 Décembre 2009.

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
Titres de participation	25 587 316	25 764 532
Titres immobilisés	5 206 850	6 531 050
Avances sur acquisition de titres	1 207 790	-
Prêts au personnel	846 334	825 990
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	216 484	226 850
Dépôts et cautionnements versés	23 357	22 457
<u>Montant brut</u>	<u>33 088 131</u>	<u>33 370 879</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 050 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>33 088 131</u>	<u>32 320 879</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(136 288)	(537 875)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(247 179)	(270 524)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Montant net</u>	<u>32 685 188</u>	<u>31 493 003</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	25 764 532	25 764 532	-
Additions de l'exercice			
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000 000	1 000 000	-
- Academie des Banques et Finances "ABF"	100	100	-
- Tunisie LLD	42 876	42 876	-
- Clinique El Amen Beja	250 000	250 000	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	42 000	42 000	-
- Tunisie Factoring	368 403	368 403	-
- Amen Santé	117 340	117 340	-
Diminution des participations suite à la réduction de capital			
- Tunisie Sicar	(440 000)	(440 000)	-
- Tuninvest International Sicar	(500 000)	(500 000)	-
- Tuninvest Sicar	(1 057 935)	(1 057 935)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	<u>25 587 316</u>	<u>25 587 316</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2009</u>	6 531 050	5 481 050	1 050 000
Additions de l'exercice			
- Libération du 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} quart des actions T.H.C.C	-	1 050 000	(1 050 000)
- Société COMETE IMMOBILIERE	300 000	300 000	-
Cessions de l'exercice			
- Société Méhari Hammamet	(100 000)	(100 000)	-
- Société BYZACENE	(15 900)	(15 900)	-
- Société PROMOTEL	(108 300)	(108 300)	-
- Tunisian Health Care Centers	(1 400 000)	(1 400 000)	-
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	<u>5 206 850</u>	<u>5 206 850</u>	<u>-</u>

NOTE 6 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Provision	Date souscription	% déteu
Tuninvest Sicar	352 645	2,000	873 729		1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,000	219 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	15 000	100,000	1 617 699		1991/92/96/98/2004	30,00%
Tuninvest International Sicar	25 000	10,000	250 000		1998	25,00%
Tunisie Factoring	569 765	10,000	2 768 373		1999/2010	56,98%
Tunis Call Center	29 997	10,000	299 970	16 894	1998/2004/2005	28,57%
Sté Inmob Méditerranéenne de Tunisie	33 306	100,000	3 330 600		1998/2003/2005/2009	81,23%
S T I F	1	10,000	10		2000	-
Tuninvest Innovations Sicar	150 000	10,000	1 500 000		2002	27,27%
Société moderne de titrisation	500	100,000	50 000	50 000	2002	10,00%
Espiré	6 100	10,000	61 000		2003/2007	3,05%
Tunisie LLD	2 486	100,000	53 698		2003/2010	99,44%
Clinique El Amen La Marsa	840	100,000	141 540	69 394	2005/2010	2,29%
S.P.C.S	149 990	10,000	1 499 900		2009	30,00%
Amen Santé	19 234	10,000	192 340		2009/2010	1,54%
Maghreb Leasing Algérie	655 185		10 665 481		2006/2009	18,72%
Allos Finance	44 762		812 886		2006	4,60%
FCPR VALEURS DEVELOPEMENT	1 000	1 000,000	1 000 000		2010	33,33%
Académie des Banques et Finances "ABF"	1	100,000	100		2010	-
Clinique El Amen Beja	2 500	100,000	250 000		2010	4,17%
			25 587 316			
				136 288		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Provision	Date souscription	Observation
* B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
* Société Méhari Hammamet	1 000	100,000	100 000		2005	(*)
* Société BYZACENE	1 041	100,000	104 100		2006	(*)
* Société PROMOTEL	1 084	100,000	108 400		2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	30 000	10,000	300 000		2008	(*)
* M.B.G	20 000	100,000	2 000 000		2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	13 320	18,500	246 420		2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	10 000	100,000	1 000 000		2009	(*)
* Les Ciments de Bizerte	43 480	11,500	500 020	204 269	2009	
* Société Touristique "OCEANA"	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
* Société COMETE IMMOBILIERE	3 000	100,000	300 000		2010	(*)
			5 206 850			
				247 179		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

**TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette			
		Déduit de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Déduit de période		Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période
Logiciels	33%	2 485 525	148 765	7 700	-	2 641 990	2 210 385	184 660	-	2 395 045	246 945
Logiciels (en cours)		11 200	664 105	(11 200)	-	664 105	-	-	-	-	664 105
TOTAUX		2 496 725	812 870	(3 500)	-	3 306 095	2 210 385	184 660	-	2 395 045	911 050

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette			
		Déduit de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Déduit de période		Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période
Terrain		38 751	-	-	-	38 751	-	-	-	-	38 751
Constructions	5%	38 692	153 909	1 615 627	-	1 808 228	3 276	86 393	-	89 669	1 718 559
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	459 021	149 900	-	93 144	515 777	172 520	94 584	68 864	198 240	317 537
Mobilier de bureau	10%	825 410	38 038	-	43 447	820 001	564 665	45 822	41 100	569 387	250 614
Matériel informatique	33%	1 327 888	199 880	-	-	1 527 768	1 190 214	108 371	-	1 298 585	229 183
Installations générales	10%	596 692	100 043	-	44 283	652 452	436 638	39 070	43 168	432 540	219 912
Constructions en cours		1 780 856	24 839	(1 805 695)	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-	41 250	-	-	41 250	-	-	-	-	41 250
TOTAUX		5 097 980	707 859	(190 068)	180 874	5 434 897	2 397 983	374 240	153 132	2 619 091	2 815 806

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Frais d'émission des emprunts	711 986	629 787
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	18 763	-
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	914 623	876 301
- Avances et acomptes au personnel	21 819	13 120
- Crédit de TVA	6 914 267	2 001 893
- Compte courant S I M T	2 052 643	1 503 354
- Compte courant Tunisie LLD	16 373	18 575
- Compte courant MLA	210 253	133 845
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	268 387	270 805
- Produits à recevoir des tiers	546 031	492 758
- Produits à recevoir sur contrats de portages	381 378	242 024
- Compte d'attente	390 480	281 507
- Charges constatées d'avance	608 849	457 470
<u>Total brut</u>	13 079 026	6 944 613
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(79 157)	(71 644)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(208 972)	(30 966)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(239 952)	(255 837)
<u>Total net</u>	12 475 114	6 510 335

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

**TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)**

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions		Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	1 977 458	429 999	2 407 457	1 347 671	347 800	711 986
TOTAUX		1 977 458	429 999	2 407 457	1 347 671	347 800	711 986

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Banques, découverts	905 273	7 475 557
<u>Total</u>	<u>905 273</u>	<u>7 475 557</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
Emprunts		
- Banques locales	84 687 500	65 577 024
- Banques étrangères	69 487 211	57 583 875
- Emprunts obligataires	149 000 000	119 000 000
- Billets de trésorerie	61 600 000	22 500 000
<u>Total emprunts</u>	<u>364 774 711</u>	<u>264 660 899</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	716 872	554 114
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	746 186	611 403
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 072 720	3 668 266
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 535 778</u>	<u>4 833 783</u>
<u>Total</u>	<u>370 310 489</u>	<u>269 494 682</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	<u>65 577 024</u>	<u>88 000 000</u>	<u>68 889 524</u>	<u>84 687 500</u>	<u>33 250 000</u>	<u>51 437 500</u>
* AMEN BANK	437 500	-	437 500	-	-	-
* AMEN BANK	6 250 000	-	2 500 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* STUSID BANK	2 187 500	-	1 250 000	937 500	-	937 500
* AL BARAKA BANK	19 000 000	50 000 000	44 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	-	6 000 000	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BANQUE DE L'HABITAT	659 024	-	659 024	-	-	-
* CITIBANK	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* CITIBANK	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* CITIBANK	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
* BTE	625 000	-	625 000	-	-	-
* BTE	1 668 000	-	1 668 000	-	-	-
* ATTJARI BANK 2008	750 000	-	750 000	-	-	-
* ATTJARI BANK 2009	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2010	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
* BIAT 2009/2	9 500 000	-	2 000 000	7 500 000	5 000 000	2 000 000
* BIAT 2010	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
BANQUES ETRANGERES	<u>57 583 875</u>	<u>28 624 250</u>	<u>16 720 914</u>	<u>69 487 211</u>	<u>48 586 881</u>	<u>20 900 330</u>
* Crédit BIRD 3678 TUN	1 227 263	-	650 827	576 436	-	576 436
* Etat (ligne BIRD 3671 TUN)	1 021 160	-	680 781	340 379	-	340 379
* Crédit FMO V	6 027 667	-	3 013 834	3 013 833	-	3 013 833
* JEXIM BANK	2 110 344	-	1 406 895	703 449	-	703 449
* BEI (credit participatif)	374 398	-	320 000	54 398	-	-
* B.E.I	6 414 333	-	1 925 299	4 489 034	3 026 572	1 462 462
* B.E.I	18 154 500	-	3 426 831	14 727 669	11 201 712	3 525 957
* B.E.I	-	13 205 500	1 258 235	11 947 265	9 390 282	2 556 983
* B.E.I	-	2 884 500	276 615	2 607 885	2 046 935	560 950
* B.E.I	-	9 653 500	-	9 653 500	7 805 603	1 847 897
* B.E.I	-	2 880 750	-	2 880 750	2 330 368	550 382
* PROPARCO	1 349 207	-	599 598	749 609	150 011	599 598
* PROPARCO	18 000 000	-	2 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* OPEC FUND	2 905 003	-	1 161 999	1 743 004	581 000	1 162 004
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	123 160 899	116 624 250	85 610 438	154 174 711	81 836 881	72 337 830

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2004 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2005 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2006 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2007"	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2007 I	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2007 II	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 I	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 II	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2008 III	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	119 000 000	65 000 000	35 000 000	149 000 000	107 000 000	42 000 000
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	22 500 000	264 700 000	225 600 000	61 600 000	-	61 600 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	22 500 000	264 700 000	225 600 000	61 600 000	-	61 600 000
TOTAL GENERAL	264 660 899	446 324 250	346 210 438	364 774 711	188 836 881	175 937 830

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31 décembre	
	2010	2009
- Avances et acomptes reçus des clients	3 282 390	3 705 924
- Dépôts et cautionnements reçus	6 981 599	7 186 599
<u>Total</u>	<u>10 263 989</u>	<u>10 892 523</u>

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	279 323	275 831
- Factures non parvenues	406 603	322 724
<u>Sous total</u>	<u>685 926</u>	<u>598 555</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	1 182 783	5 161 850
- Effets à payer	17 827 992	19 730 118
- Factures non parvenues	987 242	646 600
- Retenues de garantie	499 704	623 464
<u>Sous total</u>	<u>20 497 721</u>	<u>26 162 032</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>21 183 647</u>	<u>26 760 587</u>

NOTE 14 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour passifs et charges se détaillent par nature comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Provisions pour risques non identifiés	-	419 266
- Autres provisions pour risques	655 208	1 013 153
<u>Total des provisions</u>	<u>655 208</u>	<u>1 432 419</u>

NOTE 15 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	31 décembre	
	2010	2009
- Personnel, rémunérations dues	733	209
- Personnel, provisions pour congés payés	350 063	317 405
- Personnel, autres charges à payer	1 451 882	1 371 603
- Etat, retenues sur salaires	47 689	39 483
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	434 341	423 056
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	16 179	10 175
- Etat, impôts sur les bénéfiques	55 623	586 855
- Etat, autres impôts et taxes à payer	12 951	111 364
- Actionnaires, dividendes à payer	7 793	5 664
- C.N.S.S	180 878	161 129
- Autres comptes créditeurs	796 165	612 368
- Diverses charges à payer	238 555	323 143
- Charges à payer sur contrats de portage	453 647	47 121
- Produits constatés d'avance	141 288	116 401
<u>Total</u>	<u>4 187 787</u>	<u>4 125 976</u>

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 décembre	
		2010	2009
- Capital social	(A)	35 000 000	34 500 000
- Réserve légale	(B)	3 450 000	3 211 665
- Réserve spéciale de reinvestissement		1 000 000	-
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission		22 500 000	22 500 000
- Résultats reportés		15 170 076	11 807 946
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>		<u>80 896 919</u>	<u>75 796 452</u>
Résultat de la période		10 175 587	10 540 466
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>91 072 506</u>	<u>86 336 918</u>
<u>Résultat par action:</u>			
Résultat de la période (1)		10 175 587	10 540 466
Nombre d'actions (2) (*)		7 000 000	6 043 836
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,454	1,744

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 68 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 69 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à la somme de 35.000.000 Dinars divisé en 7.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(*) Suite à l'émission d'actions gratuites le calcul du résultat par action au 31 décembre 2010 et au titre des périodes précédentes présentées est fait sur la base du nombre d'action en circulation au 31 décembre 2010.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2010
(exprimé en dinars)

	Capital social	P rime d'émission	Réserve affectée à l'augmentation du capital	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2008	28 500 000	7 500 000	1 500 000	3 211 665	-	3 776 843	6 708 545	8 788 901	59 985 952
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2009									
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008	500 000		(500 000)				8 788 901	(8 788 901)	-
Sixième résolution approuvée par L'A.G.E du 08/06/2006							(4 189 500)		(4 189 500)
Première résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009			(1 000 000)				1 000 000		-
Augmentation de capital approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	5 000 000	15 000 000					(500 000)		20 000 000
Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	500 000								-
Résultat au 31 décembre 2009								10 540 466	10 540 466
Solde au 31 Décembre 2009	34 500 000	22 500 000	-	3 211 665	-	3 776 843	11 807 946	10 540 466	86 336 918
Affectations approuvées par l'A.G.O du 03/06/2010									
Dividendes versés sur le bénéfice de 2009				238 335	1 000 000		9 302 131	(10 540 466)	-
Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/06/2009	500 000						(5 440 000)		(5 440 000)
Résultat au 31 décembre 2010							(500 000)		-
Solde au 31 Décembre 2010	35 000 000	22 500 000	-	3 450 000	1 000 000	3 776 843	15 170 076	10 175 587	91 072 506

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31 décembre	
	2010	2009
Intérêts conventionnels	39 236 875	34 591 510
Intérêts intercalaires	362 840	389 668
Intérêts de retard	519 320	478 731
<u>Total des intérêts de crédits bail</u>	<u>40 119 035</u>	<u>35 459 909</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(241 755)	(152 842)
. Intérêts de retard	(181 833)	(169 389)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	207 363	222 991
. Intérêts de retard antérieurs	103 672	251 086
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(112 553)</u>	<u>151 846</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>40 006 482</u>	<u>35 611 755</u>

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31 décembre	
	2010	2009
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	230 111	245 849
- Commissions d'assurance	481 935	376 660
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>712 046</u>	<u>622 509</u>

NOTE 19 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Intérêts des emprunts obligataires	8 105 554	7 642 690
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	3 935 752	3 611 449
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	3 333 730	2 346 769
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	347 800	354 354
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>15 722 836</u>	<u>13 955 262</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	958 810	1 094 458
- Intérêts sur opérations de financement	2 355 373	2 003 767
- Pénalités fiscales et sociales	2 967	266
- Gains de change	-	(137 472)
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	501 580	21 193
- Autres	108 120	159 405
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 926 850</u>	<u>3 141 617</u>
<u>Total général</u>	<u>19 649 686</u>	<u>17 096 879</u>

NOTE 20 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Produits des participations	1 961 720	1 656 102
- Produits des titres Immobilisés	207 544	299 631
- Revenus des autres créances immobilisées	71 056	63 006
- Revenus des valeurs mobilières de placement	3 609	2 115
<u>Total</u>	2 243 929	2 020 854

NOTE 21 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Salaires et compléments de Salaires	2 970 856	2 508 468
- Bonus	1 129 000	1 184 000
- Indemnités représentatives de frais	130 330	117 696
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	555 040	483 980
- Autres charges sociales	232 436	203 795
<u>Total</u>	5 017 662	4 497 939

NOTE 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
- Achat de matières et fournitures	89 199	88 421
<u>Total des achats</u>	89 199	88 421
- Locations	310 783	348 450
- Charges locatives et de copropriété	77 497	65 052
- Entretien et réparations	229 015	178 831
- Primes d'assurances	36 322	50 230
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	308 238	333 068
<u>Total des services extérieurs</u>	961 855	975 631
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	857 150	838 322
- Publicités, publications, relations publiques	633 201	375 902
- Déplacements, missions et réceptions	604 194	518 553
- Frais postaux et de télécommunications	267 270	196 929
- Services bancaires et assimilés	290 782	333 373
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 652 597	2 263 079
- Jetons de présence	64 800	64 800
- Frais du contentieux	10 897	1 752
- Autres	9 316	7 062
<u>Total des charges diverses</u>	85 013	73 614
- Impôts et taxes sur rémunérations	91 927	81 831
- T.C.L	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	22 313	20 379
<u>Total des impôts et taxes</u>	214 240	202 210
<u>Total général</u>	4 002 904	3 602 955

NOTE 23 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31 décembre	
	2010	2009
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 777 145	3 786 469
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 328 203)	(4 434 872)
- Reprises de provisions non affectées (*)	(419 266)	-
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>2 029 676</u>	<u>(648 403)</u>

(*) Ce montant correspond à la fraction de la provision constituée en 2005 pour un montant de 1 300 000 dinars par prélèvement sur les réserves suite à la décision de l'AGO en date du 5 mai 2005, et ce, sur recommandation de la Banque Centrale de Tunisie afin d'améliorer le taux de couverture. Il est à rappeler qu'un montant de 880 734 dinars a été prélevé sur cette provision et utilisé durant l'exercice 2005. Le reliquat, soit 419 266 dinars, devenu sans objet, a été repris en 2010.

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2010	2009
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	81 655	268 020
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(401 588)	(10 822)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(6 280)
<u>Total</u>	<u>(319 933)</u>	<u>250 918</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2010	2009
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	184 660	262 827
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	374 240	236 435
<u>Total</u>	<u>558 900</u>	<u>499 262</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31 décembre	
	2010	2009
- Dotations aux provisions sur avances fournisseurs	7 514	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	179 419	35 888
- Dotations aux provisions pour risques et charges	271 145	286 589
- Reprises de provisions sur avances fournisseurs	-	(33 492)
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(17 299)	(178 178)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(629 089)	-
<u>Total</u>	<u>(188 310)</u>	<u>110 807</u>

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2010	2009
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	39 067	15 126
- Autres gains sur éléments exceptionnels	6 000	106 874
- Intérêts sur compte courant SIMT	140 617	97 584
- Produits d'assistance technique MLA	250 818	141 697
- Autres produits	58 343	-
<u>Total</u>	<u>494 845</u>	<u>361 281</u>

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 décembre	
	2010	2009
- Abandon de créances	5 680	-
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	-	1 663
<u>Total</u>	<u>5 680</u>	<u>1 663</u>

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 décembre 2010</u>	<u>31 décembre 2009</u>
Bénéfice comptable	12 701 036	13 204 380
A réintégrer		
- Dotations aux provisions comptables	6 316 878	4 376 966
- Diverses charges non déductibles	163 076	116 292
- Provisions fiscales constituées en 2007/2006 pour affaires douteuses	4 307 529	4 746 301
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	1 467 243	195 280
- Dividendes	847 378	1 067 270
- Reprises sur provisions fiscales constituées en 2007/2006 pour affaires douteuses	4 307 529	4 746 301
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>16 866 369</u>	<u>16 435 088</u>
Provisions pour créances douteuses	5 777 145	3 786 469
Provisions pour dépréciation de titres cotés	81 655	122 614
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>11 007 569</u>	<u>12 526 005</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	3 792 000	4 914 820
<u>Base imposable</u>	<u>7 215 569</u>	<u>7 611 185</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	2 525 449	2 663 915
Régularisation impôt	-	-
Impôt sur les sociétés	2 525 449	2 663 915
- Acomptes provisionnels payés	(2 453 646)	(2 076 506)
- Retenues sur placements	(1 990)	(554)
- Avances d'impôt sur importation	(14 190)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>55 623</u>	<u>586 855</u>

NOTE 30 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

		31 décembre	
		2010	2009
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	13 422 703	12 531 646
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	(14 457 453)	(13 422 703)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	(3 705 924)	(3 045 810)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	3 282 390	3 705 924
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	(156 907)	(124 122)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	(7 186 599)	(4 870 061)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	6 981 599	7 186 599
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	(2 521 296)	(2 371 039)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	2 880 149	2 521 296
- TVA collectées	+	37 509 208	32 090 953
- Loyers encaissés	+	233 759 341	200 626 854
- Intérêts de retard	+	519 320	478 731
- Créances virées en Pertes	-	(5 680)	(1 663)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	870 161	1 286 978
- Remboursements anticipés	+	10 210 400	8 997 871
- Produits sur cessions anticipées	+	230 111	245 849
		281 631 523	245 837 303

Encaissements reçus des clients**NOTE 31 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING**

		31 décembre	
		2010	2009
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+	26 162 031	15 787 051
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-	(20 497 721)	(26 162 031)
- Fournisseurs, avances en début de période	-	(876 301)	(404 026)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+	914 623	876 301
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+	292 740 916	220 876 056
- TVA sur Investissements	+	41 571 852	31 404 423
		340 015 400	242 377 774

Décaissements pour financement de contrats de leasing

NOTE 32 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31 décembre	
		2010	2009
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	-	-	-
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	+	18 763	-
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(13 120)	(14 542)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	21 819	13 120
- Charges constatées d'avance en début de période	-	(457 470)	(571 946)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+	608 849	457 470
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	598 555	457 865
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	(685 926)	(598 555)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	209	12 187
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	(733)	(209)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	317 405	292 171
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	(350 063)	(317 405)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	1 371 603	846 166
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	(1 451 882)	(1 371 603)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	39 483	38 101
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	(47 689)	(39 483)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	423 056	286 513
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	(434 341)	(423 056)
- C.N.S.S en début de période	+	161 129	143 996
- C.N.S.S en fin de période	-	(180 878)	(161 129)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	323 143	225 000
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	(238 555)	(323 143)
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	+	47 121	180 400
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	-	(453 647)	(47 121)
- TVA, payées sur biens et services	+	849 731	584 610
- Charges de personnel	+	5 017 662	4 497 939
- Autres charges d'exploitation	+	4 002 904	3 602 954
- Impôts et taxes	-	(214 240)	(202 210)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>9 272 888</u>	<u>7 568 090</u>

NOTE 33 : INTERETS PAYES

		31 décembre	
		2010	2009
- Frais d'émission d'emprunt	+	429 999	262 987
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	+	10 175	6 008
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	-	(16 179)	(10 175)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	3 668 266	2 685 426
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	(4 072 720)	(3 668 266)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+	554 114	637 477
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	-	(716 872)	(554 114)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	611 403	480 882
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	(746 186)	(611 403)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période		-	128 482
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période		-	-
- Charges financières	+	19 754 686	16 991 879
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	(347 800)	(354 354)
<u>Intérêts payés</u>		<u>19 128 886</u>	<u>15 994 829</u>

NOTE 34 : IMPOTS ET TAXES PAYES

		31 décembre	
		2010	2009
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en début de période	+	586 855	971 425
- Etat, impôts sur les bénéfiques à liquider en fin de période	+ ou -	(55 623)	(586 855)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	111 364	241 296
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	(12 951)	(111 364)
- TVA payées	+	-	609 839
- Impôts et taxes	+	214 240	202 210
- Impôts sur les bénéfiques	+	2 525 449	2 663 915
		3 369 334	3 990 466

Impôts et taxes payés**NOTE 35 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE**

		31 décembre	
		2010	2009
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	492 758	511 114
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	(546 031)	(492 758)
- Produits à recevoir sur contrats de portages en début de période	+	242 024	178 453
- Produits à recevoir sur contrats de portages en fin de période	-	(381 378)	(242 024)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	270 805	365 690
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	(268 387)	(270 805)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	+	-	59 330
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	-	-	-
- Compte courant SIMT en début de période	+	1 503 354	882 533
- Compte courant SIMT en fin de période	-	(2 052 643)	(1 503 354)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	+	18 575	208 737
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	-	(16 373)	(18 575)
- Compte courant MLA en début de période		133 845	175 069
- Compte courant MLA en fin de période	-	(210 253)	(133 845)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période		23 174	42 607
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	-	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	+	281 507	226 233
- Comptes d'attente en fin de période	-	(390 480)	(281 507)
- Placements en titres en début de période	+	90 399	63 768
- Placements en titres en fin de période	-	-	(90 399)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	(612 368)	(768 988)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	796 165	612 368
- Produits des placements	+	2 243 929	2 020 854
- Autres produits d'exploitation	+	481 935	376 660
- Autres gains ordinaires	+	455 778	346 155
		2 533 160	2 244 140

Autres flux de trésorerie

NOTE 36 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2010	2009
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	-	-
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	+	41 250	-
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	809 370	132 098
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	476 541	985 324
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>1 327 161</u>	<u>1 117 422</u>

NOTE 37 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31 décembre	
		2010	2009
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	27 742	52 394
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	+	39 067	15 126
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>66 809</u>	<u>67 520</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2010	2009
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	1 820 719	6 539 120
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	1 350 000	4 396 420
- Avances sur acquisitions de Titres en début de période		-	-
- Avances sur acquisitions de Titres en fin de période		1 207 790	-
- Dépôts et cautionnements versés		900	1 177
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice		475 803	549 619
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>4 855 212</u>	<u>11 486 336</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

		31 décembre	
		2010	2009
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	1 624 200	1 324 599
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	1 997 935	500 000
- Remboursements sur prêts au personnel	+	465 826	380 949
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>4 087 961</u>	<u>2 205 548</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31 décembre	
		2010	2009
- Dividendes	+	5 440 000	4 189 500
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+	5 664	5 500
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	-	(7 793)	(5 664)
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 437 871</u>	<u>4 189 336</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31 décembre	
		2010	2009
- Banques	+	656 356	2 200 236
- Caisses	+	4 707	4 599
- Banques, découverts	-	(905 273)	(7 475 557)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>(244 209)</u>	<u>(5 270 722)</u>

NOTE 42 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS							
Liquidités et équivalents de liquidités	661						661
Créances de Leasing	46 568	46 600	79 793	259 861	15 108	1 101	449 031
Portefeuille Titres de Placement							-
Portefeuille d'investissement	201	115	313	4 507	585	26 964	32 685
Immobilisations incorporelles						911	911
Immobilisations Corporelles						2 816	2 816
Autres actifs	5 168	1 702	3 506	2 054	45		12 475
	52 598	48 417	83 612	266 422	15 738	31 792	498 579
	Total						
PASSIFS							
Concours bancaires	905						905
Emprunts et Dettes Rattachés	86 443	42 010	53 020	188 783	54		370 310
Dettes envers la Clientèle	3 909	202	210	3 083	2 860		10 264
Fournisseurs et comptes rattachés	20 151	1 033					21 184
Provisions						655	655
Autres	2 520	151	1 149	342	26		4 188
CAPITAUX PROPRES							
	113 928	43 396	60 329	192 208	2 940	85 123	498 579
	Total						
Position nette	(61 330)	5 021	23 283	74 214	12 798	(53 986)	-

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES**Tunisie Factoring (TF)****Cautions données**

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2010 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 7 500 KDT.

Tunis Call Center (TCC)**Prestations facturées à TL**

TL a confié à TCC, dans laquelle elle détient 28,57% du capital, une mission qui s'articule principalement autour du recouvrement téléphonique, d'un numéro vert et plus généralement de tous types d'actions de télémarketing.

Les honoraires facturés par TCC et relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 135 KDT.

SIMT**Avances en compte courant**

Les avances en compte courant accordées par TL à la SIMT, dans laquelle elle détient 81,23 % du capital, rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 763 KDT au 31 décembre 2010.

Les produits constatés au titre de ces avances en 2010 s'élèvent à 141 KDT.

Le cumul des intérêts courus au 31 décembre 2010 s'élève à 289 KDT.

Contrat de location du siège

Le loyer relatif au siège social facturé par la SIMT à TL s'élève à 205 KDT au 31 décembre 2010 conformément au contrat de location.

Caution

Le Conseil d'Administration réuni le 4 août 2005, a autorisé l'octroi à Amen Bank d'une caution solidaire en faveur de la SIMT et ce, au titre d'un prêt de 500 KDT destiné à la construction d'un dépôt.

L'encours du prêt au 31/12/2010 (en principal) s'élève à 206 KDT.

Tunisie LLD**Engagement Leasing**

Au cours de l'exercice 2010, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 5 106 KDT. La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 684 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 10 586 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 24 février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 2 781DT, dont 1 082DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 850 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 25 mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 19 922DT, dont 3 874DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- Un Billet de Trésorerie de 500 000DT, souscrit le 26 novembre 2010 et échéant le 21 novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 23 810DT, dont 2 314DT constaté parmi les charges de l'exercice.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans la quelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 210 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 24 mars 2010, un deuxième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 75 000 € à 150 000 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2010. Les prestations facturées en 2010 dans ce cadre, s'élèvent à 251 KDT.

Caution

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 139 millions de dinars algériens.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009, a ratifié une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 308 millions de dinars algériens.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 435 KDT en HT.

Engagement leasing

TL a mis en force un contrat au profit de Tunisie Valeurs, dans laquelle elle détient directement 30% du capital, pour une valeur totale de 3 206 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 88 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 3 045 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 806 KDT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)**Engagement leasing**

TL a mis en force un contrat au profit de Tuninvest Finance Group, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 1 883 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats de Tuninvest Finance Group s'élève à 54 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 1 725 KDT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 KDT.

Société Dar El Jeld**Engagement leasing**

Au cours de l'exercice 2010, TL a mis en force 1 contrat au profit de la société Dar El Jeld, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 214 KDT.

La marge brute réalisée en 2010 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 40 KDT.

Au 31 décembre 2010, l'encours financier s'élève à 786 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 300 KDT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2010, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 897 350 DT créditeur,
- Les emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 3 750 000 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 7 246 823 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de six ans.

- Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 1 623 508 DT.

Rémunération des dirigeants

- ✓ Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié au titre de 2010 de :
 - Une indemnité brute de 140 000 DT
 - Deux voitures de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 40 732 DT.

- ✓ Le Directeur Général a bénéficié au titre de 2010 de :
 - Une rémunération brute de base de 135 000 DT et d'une prime d'intéressement de 91 562 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 31 545 DT.

- ✓ Le Directeur Général Adjoint a bénéficié au titre de 2010 de :
 - Une rémunération brute de base de 110 000 DT et d'une prime d'intéressement de 73 125 DT.
 - Une voiture de fonction dont les frais s'y rattachant (amortissements inclus) se sont élevés à 23 039 DT.

Ces attributions ont été décidées par le comité des rémunérations et ce, sur proposition du conseil d'administration réuni le 04 juin 2009.

NOTE 44 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Suite aux événements exceptionnels qu'a connus le pays lors de la période post révolution, il a été constaté une augmentation du volume des impayés durant les trois premiers mois de l'année 2011 de 25,5% par rapport à ceux enregistrés à la fin de l'exercice 2010.

Cette situation a conduit à un réexamen du portefeuille client arrêté à fin mars 2011 et un réajustement a été opéré sur la classification pour traduire la dégradation de la situation de certaines relations.

L'incidence de ces ajustements a été traduite dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 et a eu pour effet la constatation d'une couverture complémentaire de 1 640 KDT.

Les états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 19 avril 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 4 juin 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 498 578 899 DT et un bénéfice net de 10 175 587 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 20 avril 2011

Les commissaires aux comptes

**Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu**

Mohamed LOUZIR

**Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

- I- En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant sera remboursé annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

2- Tunisie Leasing a réalisé, en 2010, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société « Tunisie Location Longue Durée ».

- Un Billet de Trésorerie de 250 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 24 février 2011, au taux facial de 4,5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 2 781DT, dont 1 082DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 850 000DT, émis le 26 novembre 2010 et échéant le 25 mai 2011, au taux facial de 4,8%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 19 922DT, dont 3 874DT constaté parmi les charges de l'exercice.
 - Un Billet de Trésorerie de 500 000DT, souscrit le 26 novembre 2010 et échéant le 21 novembre 2011, au taux facial de 5%. Le montant des intérêts supportés s'élève à 23 810DT, dont 2 314DT constaté parmi les charges de l'exercice.
- II- Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

1. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring (TF), dans laquelle TL détient directement 56,98% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2010, les cautions données au profit de Citibank, s'élèvent à 7 500 KDT.

2. TL a fourni une caution solidaire en faveur de la SIMT, au titre d'un prêt de 500 KDT
-

contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins de la construction du siège social et d'un dépôt ;

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt restant dû (en principal) s'élève à 206 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 4 août 2005.

3. Les avances en compte courant accordées par TL à SIMT rémunérées au taux de 8%, s'élèvent à 1 763 KDT au 31 décembre 2010. Les produits relatifs à l'exercice 2010 s'élèvent à 141 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

4. Le Conseil d'Administration de TL réuni le 27 décembre 2007, a autorisé l'octroi de sa garantie pour MLA à hauteur de 10 millions d'Euros au profit de la BIAT, d'ATTIJARI BANK ou de toute autre banque, et à hauteur de 1 million d'US dollars au profit de l'ARAB BANK PLC (Alger) et ce dans le cadre de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'activité de MLA.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 139 millions de dinars algériens.

5. Tunisie Leasing (TL) a conclu le 24 mars 2010 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), détenue à hauteur de 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage), un deuxième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007. En vertu de cet avenant, les honoraires de TL sont portés de 75 000 € à 150 000 € par an et ce, à partir du 1^{er} avril 2010.

Les prestations facturées en 2010 dans ce cadre, s'élèvent à 251 KDT.

6. TL a émis en 2009 une caution solidaire en faveur de Maghreb Leasing Algérie (MLA), dans laquelle TL détient 30%(dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, au titre d'un prêt de 500 millions de dinars algériens contracté auprès de PNB Paris-Bas (Alger) pour les besoins du financement de ses investissements.

Au 31 décembre 2010, l'encours du prêt garanti (en principal et en intérêts) s'élève à 308 millions de dinars algériens.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

III-Rémunération des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunérations du 4 juin 2009 sur décision du Conseil d'Administration réuni le même jour. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, se présentent comme suit :

	P.C.A		D.G		D.G.A	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme						
<i>Rémunération brute</i>	140 000		226 562	91 562	183 125	73 125
<i>Avantages en nature</i>	40 732		31 545		23 039	
<i>Rémunération brute servie par les filiales (1)</i>	95 000					
Avantages postérieurs à l'emploi (2)			5 848		1 567	
Total	275 732	-	263 955	91 562	207 731	73 125

(1) L'équivalent de € 50 000.

(2) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 avril 2011

Les commissaires aux comptes

Cabinet M.S.Louzir
Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu

Mohamed LOUZIR

Cabinet FINOR
Fayçal DERBEL